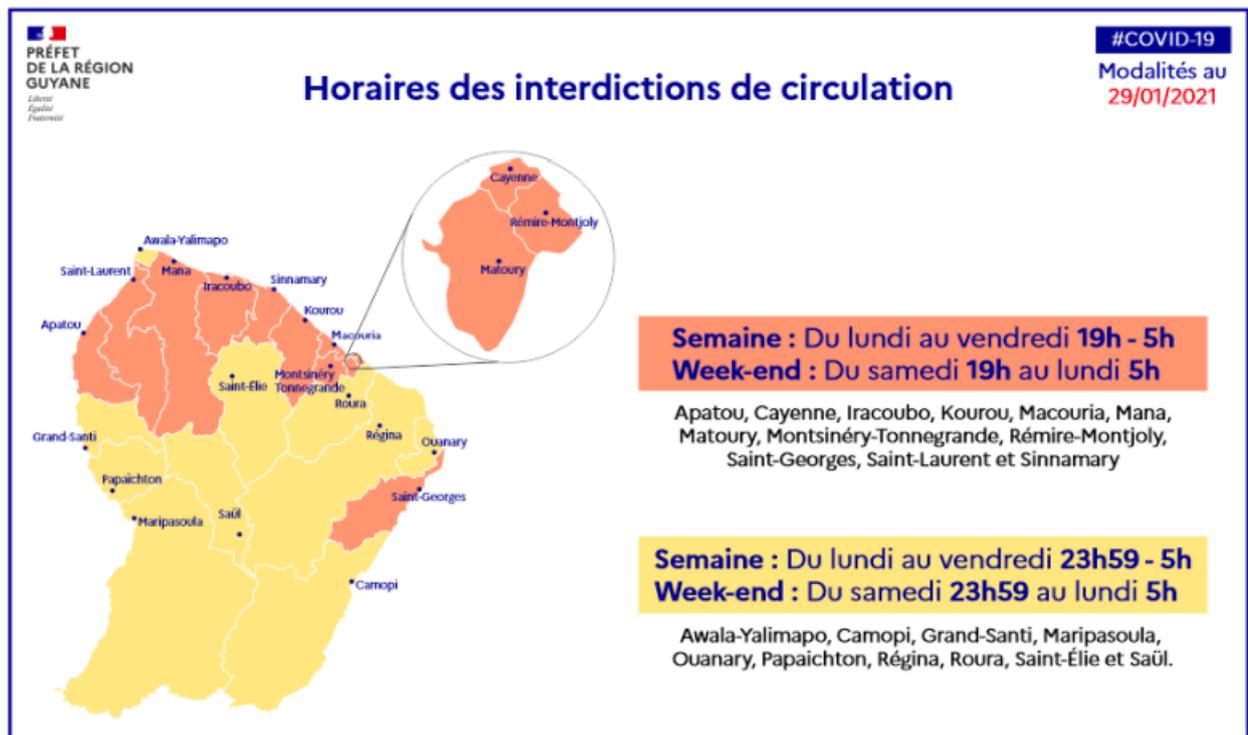


– Le couvre-feu :

Horaires	Communes
<p>Semaine : Du lundi au vendredi de 19 h à 5 h du matin</p> <p>Week-end : Du samedi 19 h au lundi 5 h du matin</p>	<p>Apatou, Cayenne, Iracoubo, Kourou, Macouria, Mana, Matoury, Montsinéry-Tonnegrande, Rémire-Montjoly, Saint-Georges de l'Oyapock, Saint-Laurent du Maroni et Sinnamary.</p>
<p>Semaine : Du lundi au vendredi de 23h59 à 5 h du matin</p> <p>Week-end : Du samedi 23h59 au lundi 5 h du matin</p>	<p>Awala-Yalimapo, Camopi, Grand-Santi, Maripasoula, Ouanary, Papaïchton, Régina, Roura, Saint-Elie et Saül.</p>



– **Les restaurants :**

Sur l'ensemble des communes du territoire, les restaurants uniquement (établissements dont le service de plats à table est la principale activité) pourront rester ouverts jusqu'à 21h00.

La présentation de l'addition servira de justificatif de déplacement aux clients de ces établissements.

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

#COVID-19
Modalités au
29/01/2021

Restaurants

Zone de couvre-feu 19h - 5h
Vente de repas à emporter jusqu'à **21h.**
avec justificatif de commande

Zone de couvre-feu 23h59 - 5h
Vente de repas à emporter jusqu'à **23h30.**

Sur tout le territoire de la Guyane
Restauration sur place jusqu'à **21h** (la facture fait office de justificatif).
Livraison de repas possible sans restriction d'horaire.
DIMANCHE : Restaurants fermés **SAUF** livraison.